

## **Présentation du Compte Financier Unique de l'exercice 2025**

Les résultats de la gestion 2025 (arrondis à l'entier le plus proche) aboutissent à des excédents, tant en fonctionnement qu'en investissement :

	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Résultats (excédents)</b>
Fonctionnement 2025	17.104.300 €	16.966.571 €	14.802.766 €	2.163.805 €
Investissement 2025	11.149.431 €	10.176.004 €	6.820.522 €	3.355.483 €
				<b>5.519.288 €</b>

Il convient également de tenir comptes des restes à réaliser pour apprécier les résultats de l'exercice 2025. Les restes à réaliser consistent, en dépenses, aux dépenses engagées et non mandatées, et, en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas fait l'émission d'un titre.

Restes à réaliser en dépenses : 1.532.394,48 €

Restes à réaliser en recettes : 848.210,58 €

**Solde des Restes à réaliser : - 684.183,90 €**

Compte tenu de ces restes à réaliser, le résultat net de l'exercice 2025 s'élève à **4.835.104,07 €**.

Le niveau d'exécution des recettes est remarquable, en particulier en fonctionnement, où il est proche des 100%, comme en 2024.

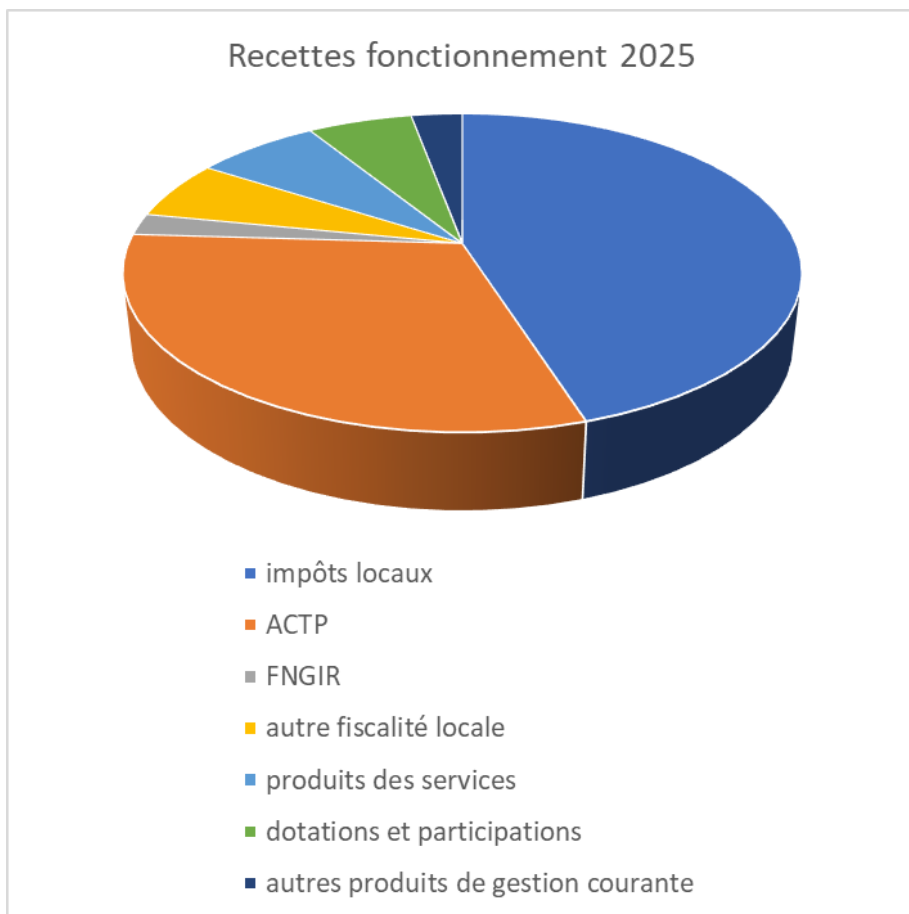
Les dépenses de fonctionnement sont restées contenues, encore plus qu'en 2024, ce qui a permis d'assurer un excédent d'exécution de la section de fonctionnement de plus de 2,163 millions d'euros, supérieur à celui de 2024, déjà conséquent.

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement progresse d'années en années compte tenu de l'avancement des gros investissements en cours (restauration de la Commanderie, rénovation de ses installations techniques, création d'une maison de la musique, notamment).

Ce taux dépasse 61 % en 2025, contre 41% en 2024 et 29% en 2023.

### **1. Section de Fonctionnement 2025**

#### **Les Recettes de fonctionnement**



**Impôts et taxes (chapitre 73) : 13.053.813 €.**

Dont :

- les contributions directes, qui correspondent aux produits issus des taxes locales, dont les taux sont stables depuis 2008, et des compensations de l'Etat suite à la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales. Elles ont représenté des recettes de 7.529.112 € en 2025, contre 7.413.988 € en 2024 (+1,5%), soit 44,64 % des recettes réelles de fonctionnement.
- Les Attributions de Compensation de la Taxe Professionnelle (ACTP) versées par M2A qui perçoit l'intégralité de la fiscalité professionnelle. Ces ACTP ont représenté 5.159.327 € en 2025.
- Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR), versé pour compenser la suppression de la taxe professionnelle : 365.374 €

Les **autres impôts et taxes** (chapitre 731- fiscalité locale) ont rapporté 997.723 €, dont principalement 536.938 € au titre de la taxe additionnelle aux droits de mutation, 256.098 € au titre de la taxe sur l'électricité, 110.663 € pour la taxe locale sur la publicité extérieure, et 84.110 € au titre de la taxe sur les pylônes électriques.

**Les produits des services et du domaine** (chapitre 70) ont représenté 1.178.279 € (6,99 % des recettes réelles de fonctionnement), dont le remboursement des frais engagés par la ville pour la Passerelle, ou pour la propreté urbaine (à la charge de M2A), ou pour la location et les travaux de la gendarmerie.

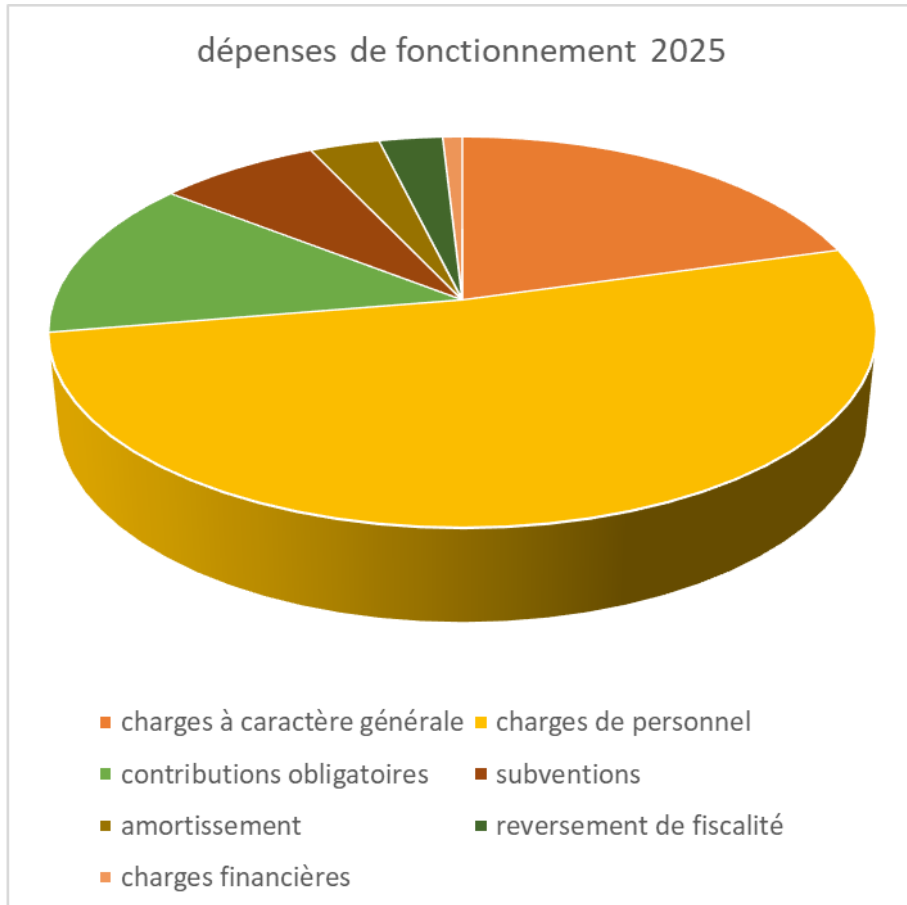
**Les dotations, subventions et participations** (chapitre 74) ont représenté 992.458 €, en nette diminution par rapport à 2024 (- 232.220 €), compte tenu de la baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) ramenée de 172.500 à 63.769 €, de la subvention de M2A pour le fonctionnement du Musée, ramenée de 166.000 € à 95.000 € et de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 258.708 à 223.814 €.

Pour mémoire, en 2011, les différentes composantes de la DGF perçues par RIXHEIM représentaient 1.891.264 € (contre 223.814 € en 2025, et encore moins en 2026, avec 87.335 €).

Les dotations versées par l'Etat pour compenser les exonérations qu'il met en place sur la taxe foncière ont encore représenté 393.619 €.

**Les autres produits de gestion courante** (chapitre 75) ont représenté 486.705 € dont principalement les revenus des immeubles et les remboursements de sinistres.

### Les Dépenses de fonctionnement 2025



**Les charges à caractère général** (fournitures et services) se sont élevées à 2.974.741 €, contre 3.090.550 € en 2024, soit une diminution de 3,7%. Elles ont représenté 20,74 % des dépenses réelles de fonctionnement.

**Les charges de personnel** se sont élevées à 7.472.628 €, contre 7.586.724 € en 2024. Elles ont représenté 52,11 % des dépenses réelles de fonctionnement (-1,5 % par rapport à l'exercice 2024).

**Les contributions obligatoires** (comptes 655) se sont élevées à 1.911.735 €, contre 1.952.945 € en 2024 (-2,11 %). Elles ont représenté 13,33 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles se composent principalement des contributions :

- au Syndicat de Communes de l'Île-Napoléon (SCIN)..... 1.526.799 €  
dont 365.064 € au titre de l'administration générale du Syndicat,  
271.107 € au titre des actions Jeunesse et Centre de Loisirs,  
890.628 € au titre de la voirie communale,
- au Service Départemental d'Incendie et de Secours..... 169.405 €
- aux Brigades Vertes.....42.837 €
- au Syndicat Intercommunal de Habsheim et Environs (SIHE)..... 150.655 €

Les **subventions** (comptes 657) se sont élevées à 1.071.117 € contre 933.882 € en 2024. Elles ont représenté 7,47% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles se composent

- de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)..... 95.000 €
- des subventions aux associations et aux particuliers.....976.117 €

**Les charges financières** (comptes 66) se sont élevées à 129.479 € contre 153.071 € en 2024. Elles ont représenté 0,9 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les **versements et restitutions de fiscalité** (comptes 739 : 420.184 €) comprennent :

- le versement d'une part des recettes fiscales 2024 à m2A, opération en lien avec les zones industrielles de la Région Mulhousienne (235.234 €),

- le reversement d'une part des recettes fiscales à m2A dans le cadre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC / 25.151 €).
- la pénalité pour insuffisance de logements sociaux (87.699 €).
- le nouveau prélèvement DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales : 32.803 €)
- des corrections dans les dégrèvements de THLV pour 39.297 € (trop perçu en 2024)

## **2. Section d'Investissement 2025**

### **les recettes d'investissement : 10.176.004 €**

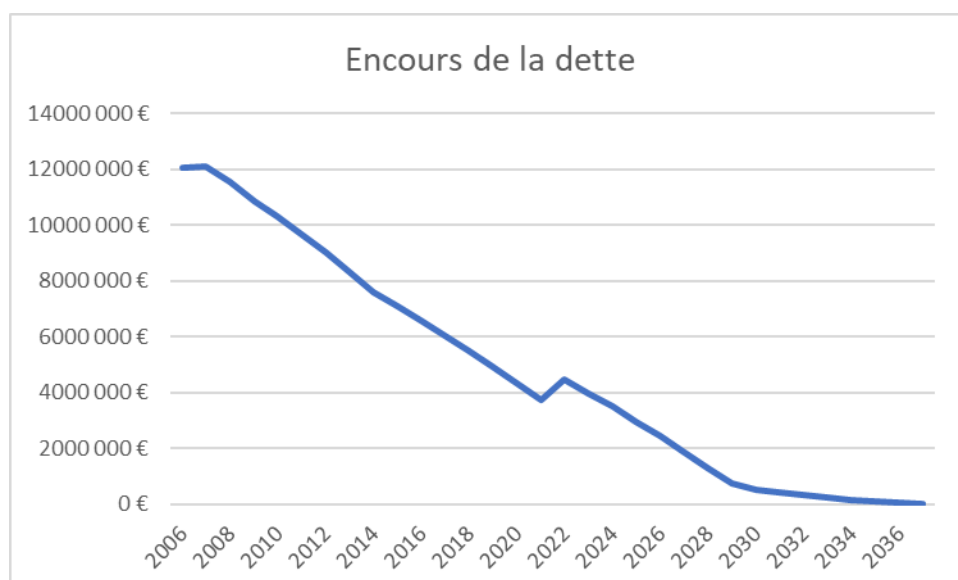
Les recettes de la section d'investissements consistaient principalement, en 2025, en l'excédent d'investissement reporté de 2024 (4.859.785 €), l'excédent de fonctionnement affecté à la section d'investissement (2.098.358 €) et des subventions d'investissement (2.169.996 €).

### **Les dépenses d'investissement : 6.820.522 €**

Dont :

**Remboursement en capital de la dette** (chapitre 16) : 516.925 €

Le capital restant dû s'élève à 2.964.481 €. L'encours de la dette devrait s'éteindre en 2037 :



**Immobilisations incorporelles** (chapitre 20 : études et logiciels) : 75.558 €

**Immobilisations corporelles** (chapitre 21) : 1.130.156 €

Dont :

- Acquisition de terrains ..... 386.922 €
- Acquisition de matériel pour le corps des sapeurs-pompiers : ..... 41.728 €
- Acquisition de trois véhicules utilitaires : ..... 456.367 €
- Acquisition de matériel informatique : ..... 33.514 €
- Acquisition de matériels et équipements pour les écoles et les services : ..... 84.196 €

**Immobilisations en cours** (chapitre 23 – travaux) : 5.047.778 €

Dont :

- Remplacement des projecteurs des stades : ..... 35.757 €
- Requalification du site de l'ancienne Forge : ..... 1.007.657 €
- Restauration de la Commanderie : ..... 1.241.136 €
- Création de la Maison de la Musique : ..... 472.341 €
- Rénovation des installations techniques de l'hôtel de ville : ..... 93.915 €
- Rénovation du gymnase ST JEAN (fin) : ..... 93.561 €
- Aménagement de la cour de l'école élémentaire d'Entremont (fin) : ..... 25.723 €
- Remplacement du SSI du Trèfle : ..... 22.409 €
- Nouveaux accès groupe scolaire du Centre : ..... 34.152 €
- Modernisation du système de vidéo-protection (fin) : ..... 165.729 €
- Travaux de voirie urgent : ..... 77.527 €
- Rénovation des bâtiments 1 et 2 école élémentaire IN (SCIN) : ..... 500.000 €
- Programme de voirie 2025 (SCIN) : ..... 1.039.089 €